



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2008/7  
4 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**  
Vingt-neuvième session  
Poznan, 1<sup>er</sup>-10 décembre 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Adoption de l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

Note du Secrétaire exécutif

#### **I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Rapport annuel sur l'examen des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
  - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
  - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre.
9. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
11. Questions diverses.
12. Rapport de la session.

## II. ANNOTATIONS

### 1. Ouverture de la session

1. Il est prévu que le Président ouvre la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### 2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2008/7

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

- b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* La vingt-neuvième session du SBSTA aura lieu du lundi 1<sup>er</sup> décembre au mercredi 10 décembre 2008<sup>1</sup>. Le programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

---

<sup>1</sup> Voir FCCC/CP/2008/1, annexe 1, pour un aperçu du calendrier des réunions prévu pour la durée de la session.

4. À sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures mais pas au-delà. La session sera organisée en conséquence, la priorité devant être donnée aux questions qui requièrent l'adoption d'une décision ou d'une mesure par le SBSTA à sa vingt-neuvième session, la Conférence des Parties à sa quatorzième session et la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa quatrième session. Les points dont le SBSTA n'achèvera pas l'examen seront renvoyés à la trentième session.

5. Six organes se réunissant à la même période, le temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles sera très réduit. Pour utiliser au maximum le temps disponible durant les séances, les présidents des organes subsidiaires pourraient, lorsque cela sera possible et indiqué, proposer que les coprésidents des groupes de négociation fassent en sorte que l'on parvienne plus facilement à un accord en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation, sur la base des communications et déclarations pertinentes faites lors des séances plénières et compte tenu de toutes les négociations ou conclusions antérieures. Conformément aux conclusions adoptées par le SBI à sa vingt-quatrième session<sup>3</sup>, les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.

6. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

7. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le Journal qui sera publié quotidiennement durant la session.

FCCC/SBSTA/2008/7

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président

8. *Rappel:* Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur<sup>4</sup>, le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la demande du Président de la Conférence des Parties à sa treizième session, des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux ont lieu depuis la vingt-huitième session du SBSTA en même temps que les consultations sur l'élection des membres des autres organes créés en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. D'autres consultations auront lieu si nécessaire au cours de la session. Les Parties sont invitées à tenir compte de la décision 36/CP.7 et à envisager activement la nomination de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

9. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur le plus rapidement possible après la fin des consultations.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> FCCC/CP/1996/2.

d) Élection au Bureau de membres de remplacement

10. *Rappel*: Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, lorsque le SBSTA exerce ses fonctions dans un domaine qui relève du Protocole de Kyoto, tout membre de son Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas Partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Si nécessaire, d'autres consultations auront lieu avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

11. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité, s'il y a lieu, à élire d'autres membres pour remplacer le vice-président ou le rapporteur représentant un État qui est Partie à la Convention mais qui n'est pas Partie au Protocole.

### **3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

12. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA est convenu d'exécuter le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en entreprenant les activités exposées aux paragraphes 13 à 71 du document FCCC/SBSTA/2006/11. La vingt-huitième session venue, toutes les activités prescrites énoncées dans ce document étaient entreprises. Le rapport récapitulatif des résultats obtenus jusqu'à cette date a été publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/12. Toujours à sa vingt-cinquième session, le SBSTA a également décidé d'examiner<sup>5</sup> à sa vingt-huitième session les nouvelles activités à entreprendre, ainsi que le calendrier et les modalités correspondants, pour les inclure dans le programme de travail de Nairobi, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11. Les activités à entreprendre et les résultats escomptés jusqu'à la trente-troisième session du SBSTA sont exposés dans le document FCCC/SBSTA/2008/6, aux paragraphes 10 à 74.

13. À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu de fournir<sup>6</sup> à sa vingt-neuvième session des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, dégagés de l'exécution du programme de travail de Nairobi, pour examen par le SBI, après avoir examiné le rapport récapitulatif évoqué au paragraphe 12 ci-dessus, conformément aux dispositions énoncées dans l'annexe de la décision 2/CP.11 et aux conclusions adaptées à sa vingt-cinquième session.

14. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour examen à sa vingt-neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Nairobi, y compris les invitations à agir<sup>7</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/INF.5. À la même session, le secrétariat a organisé un atelier de session sur la modélisation du climat, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Le rapport correspondant est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/9.

---

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2006/11, par. 22.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

15. Le SBSTA a demandé en outre que les activités ci-après soient entreprises avant sa vingt-neuvième session:

a) Rédaction d'un document technique sur les tendances physiques et socioéconomiques des risques liés au climat et des phénomènes extrêmes sous l'angle de leurs répercussions sur le développement durable, l'attention étant portée en particulier aux pays en développement les plus vulnérables et, plus spécialement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement<sup>8</sup>;

b) Rédaction d'un document technique sur l'intégration, dans les politiques et programmes nationaux<sup>9</sup>, des pratiques, outils et systèmes d'évaluation et de gestion des risques liés au climat et des stratégies de réduction des risques de catastrophe tels que ceux inscrits dans le Cadre d'action de Hyogo<sup>10</sup>.

16. Les documents techniques évoqués aux alinéas *a* et *b* ci-dessus sont publiés respectivement sous les cotes FCCC/TP/2008/3 et FCCC/TP/2008/4.

17. À sa vingt-septième session, le SBSTA est convenu<sup>11</sup> de se pencher à sa vingt-neuvième session sur la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe d'experts, en tenant compte des résultats de l'examen des activités menées à bien jusqu'à sa vingt-huitième session, des nouvelles activités retenues à sa vingt-huitième session et du rapport récapitulatif évoqué au paragraphe 12 ci-dessus. Les vues que les Parties ont exprimées à ce sujet sont recensées dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.25. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa vingt-neuvième session, un rapport sur les enseignements dégagés de la participation d'experts à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/10.

18. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à:

a) Fournir des renseignements et des conseils, dégagés de l'exécution du programme de travail de Nairobi, pour examen par le SBI, comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus;

b) Examiner les informations figurant dans le rapport sur les progrès accomplis et dans les documents techniques, évoqués respectivement aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus;

c) Se pencher sur la question de la création éventuelle d'un groupe d'experts, telle qu'évoquée au paragraphe 17 ci-dessus.

---

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 48.

<sup>9</sup> <http://www.unisdr.org/eng/hfa/hfa.htm>.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 56.

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 21.

<i>FCCC/SBSTA/2008/9</i>	<i>Rapport de l'atelier sur la modélisation climatique, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles, organisé dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/10</i>	<i>Enseignements tirés de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/12</i>	<i>Rapport analytique récapitulant les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pour la période menant à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/INF.5</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/TP/2008/3</i>	<i>Physical and socio-economic trends in climate-related risks and extreme events and their implications for sustainable development. Technical paper</i>
<i>FCCC/TP/2008/4</i>	<i>Integrating practices, tools and systems for climate risk assessment and management and strategies for disaster risk reduction into national policies and programmes. Technical paper</i>

#### 4. Mise au point et transfert de technologies

19. *Rappel:* Dans sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) de communiquer un rapport à chaque session des organes subsidiaires afin de solliciter des conseils sur les mesures à prendre. À leur vingt-huitième session respective, le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail à horizon mobile du GETT pour 2008-2009. Le GETT a tenu sa deuxième réunion spéciale les 28 et 29 août 2008, à Accra, et il tiendra sa deuxième réunion ordinaire du 21 au 23 octobre, à Dublin. Le rapport sur l'exécution du programme de travail du GETT pour 2008, qui rend compte des résultats des réunions, est publié sous la cote FCCC/SB/2008/INF.5.

20. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a également approuvé le mandat donné au GETT de mettre au point des indicateurs de performances et de déterminer, analyser et évaluer les sources et les moyens de financement correspondants pour la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies<sup>12</sup>. À sa première réunion ordinaire tenue en mai 2008, le GETT a mis au point et adopté le mandat pour l'élaboration d'un document sur la stratégie à long terme après 2012, y compris les approches sectorielles, afin de faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies en application de la Convention<sup>13</sup>. Comme énoncé dans ledit mandat, les rapports d'activité sur les tâches susmentionnées incombant au GETT, qui peuvent aussi contribuer aux travaux menés par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA),

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2008/INF.2.

<sup>13</sup> [http://unfccc.int/ttclear/jsp/EGTTDoc/TOR\\_strategy\\_paper.pdf](http://unfccc.int/ttclear/jsp/EGTTDoc/TOR_strategy_paper.pdf).

seront examinés par les organes subsidiaires à leur vingt-neuvième session. Ces rapports sont publiés sous les cotes FCCC/SB/2008/INF.6, FCCC/SB/2008/INF.7 et FCCC/SB/2008/INF.8.

21. Dans le sens des conclusions du SBI à sa vingt-huitième session<sup>14</sup>, les présidents du SBSTA et du SBI feront des propositions quant aux moyens pour les organes subsidiaires d'examiner de manière rationnelle les questions d'intérêt commun.

22. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les trois rapports d'activité ainsi que le rapport du GETT pour 2008, présentés dans le tableau ci-dessous, et à conseiller le GETT pour ses travaux, selon que de besoin, en tenant compte des travaux apparentés des autres organes subsidiaires.

<i>FCCC/SB/2008/INF.5</i>	<i>Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2008. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SB/2008/INF.6</i>	<i>Developing performance indicators to monitor and evaluate the effectiveness of the implementation of the technology transfer framework. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SB/2008/INF.7</i>	<i>Identifying, analysing and assessing existing and potential new financing resources and relevant vehicles to support the development, deployment, diffusion and transfer of environmentally sound technologies. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SB/2008/INF.8</i>	<i>Developing a strategy paper for the long-term perspective beyond 2012, including sectoral approaches, to facilitate the development, deployment, diffusion and transfer of technologies under the Convention. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>

##### **5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

23. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA a lancé son programme de travail sur les questions méthodologiques liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positives visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il a envisagé les moyens de remédier aux questions méthodologiques en suspens, en prenant note des vues exprimées par les Parties<sup>15</sup>, et il a recensé les grandes questions méthodologiques à approfondir<sup>16</sup>. Dans le cadre de ce programme de travail, un atelier s'est tenu sur les questions méthodologiques, du 25 au 27 juin 2008, à Tokyo. Le rapport correspondant est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/11.

24. Dans le cadre de l'examen d'une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques, l'AWG-LCA tiendra à sa troisième session<sup>17</sup> un atelier sur les thèmes suivants: démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en

<sup>14</sup> FCCC/SBI/2008/8, par. 124.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.4 et Add 1 à 3.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, annexe III.

<sup>17</sup> Décision 1/CP.13, par. 1, al. b, sous-alinéa iii).

développement; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. La question devrait être examinée plus avant pendant la session.

25. *Mesures à prendre*: En tenant compte des résultats de l'atelier et des vues des Parties évoqués au paragraphe 23 ci-dessus, ainsi que des résultats jugés pertinents sur le plan méthodologique, issus de l'examen par l'AWG-LCA de la question évoquée au paragraphe 24 ci-dessus, le SBSTA sera invité à:

a) Achever son examen des questions méthodologiques en suspens, sur la base de l'annexe mentionnée en note 16;

b) Rendre compte à la Conférence des Parties, à sa quatorzième session, des résultats des travaux mentionnés à l'alinéa *a* ci-dessus, en lui soumettant éventuellement des recommandations concernant les démarches méthodologiques possibles.

FCCC/SBSTA/2008/11	<i>Rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques ayant trait à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat</i>
--------------------	---

## 6. Recherche et observation systématique

26. *Rappel*: À sa vingt-septième session<sup>18</sup>, le SBSTA a encouragé le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et les organismes qui parrainent cet organe à établir la version définitive de l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, et a invité le secrétariat du SMOT à lui rendre compte des progrès réalisés à sa vingt-neuvième session. Le SBSTA a également encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent cet organe à continuer de mettre au point, de la façon jugée la plus appropriée, un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat en faisant appel selon que de besoin aux organes et processus institutionnels existants et en tenant compte du fait qu'un tel cadre devait répondre à certains critères<sup>19</sup>.

27. Le secrétariat du SMOT devrait normalement présenter un rapport sur l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, y compris sur le cadre pour les systèmes terrestres d'observation. Ce rapport sera publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

28. À la même session<sup>20</sup>, le SBSTA a invité le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite à lui présenter, avant sa vingt-neuvième session, un rapport actualisé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures adoptées comme suite au plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat (SMOC). Le SMOC devrait normalement fournir le rapport escompté, qui sera publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 39 et 40.

<sup>19</sup> Pour les critères établis par le SBSTA, se reporter aux alinéas *a* à *e* du paragraphe 40 du document FCCC/SBSTA/2007/16.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 41.

29. À sa vingt-troisième session<sup>21</sup>, le SBSTA a demandé au secrétariat du SMOC de lui présenter à sa trentième session un rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC<sup>22, 23</sup>. Il a également invité les Parties à soumettre au secrétariat, le 15 septembre 2008 au plus tard, des informations complémentaires sur les activités réalisées au niveau national concernant l'exécution du plan. Le secrétariat publiera les informations communiquées par les Parties sur le site Web de la Convention.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des rapports fournis par le secrétariat du SMOT et par le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, mais en prenant en compte les conclusions pertinentes du SBI à sa vingt-huitième session<sup>24</sup> et, après avoir consulté le Président de la Conférence des Parties et les présidents des organes subsidiaires, il sera également invité à reporter l'examen de ces rapports à sa trentième session afin de les étudier avec, en regard, le rapport détaillé correspondant sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC, évoqué au paragraphe précédent.

*FCCC/SBSTA/2008/MISC.11 Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites*

*FCCC/SBSTA/2008/MISC.12 Progress in assessing the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System*

## 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

a) Rapport annuel sur l'examen des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

31. *Rappel*: Dans sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94 et 95, et FCCC/SBSTA/2007/16, par. 36.

<sup>22</sup> La demande de présentation du rapport à la trentième session du SBSTA a précédé les conclusions du SBI à sa vingt-quatrième session, dans lesquelles l'organe subsidiaire recommandait que les thèmes relevant de la recherche et de l'observation systématique soient examinés en alternance par le SBSTA (voir FCCC/SBI/2006/11, par. 109, al. a). Chaque année depuis cette recommandation, le SBSTA examine les questions ayant trait à la recherche pendant la première série de sessions, et celles relevant de l'observation systématique pendant la seconde.

<sup>23</sup> Si le rapport n'a pas été examiné à la trentième session du SBSTA, il le sera à la trente et unième session, qui coïncidera avec la quinzième Conférence des Parties, avec les difficultés que l'on peut attendre dans l'aménagement du temps disponible.

<sup>24</sup> Voir FCCC/SBI/2008/8, par. 124, où il est fait état des préoccupations exprimées par les Parties concernant l'aménagement du temps disponible à la quatorzième session de la Conférence des Parties et à la quatrième session de la CMP, et où il est demandé au Président de la Conférence des Parties et aux présidents des organes subsidiaires de continuer de mettre au point des pratiques facilitant l'organisation du processus intergouvernemental et garantissant le bon déroulement de la quatorzième session de la Conférence des Parties et de la quatrième session de la CMP.

réunions des examinateurs principaux, pour examen par le SBSTA. À sa vingt-quatrième session<sup>25</sup>, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à établir pour son compte des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires, et à y faire le point sur la mise à jour du fichier d'experts. Le dernier rapport en date est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/INF.4; il y est fait état des examens menés en 2008, des recommandations formulées lors de la réunion des examinateurs principaux, des activités de formation dispensées aux experts et de la version actualisée du fichier d'experts.

32. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations fournies afin de donner des directives supplémentaires sur les activités d'examen, s'il y a lieu.

*FCCC/SBSTA/2008/INF.4 Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat*

b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

33. *Rappel*: À sa vingt-septième session, le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la mise au point d'une interface simple et conviviale pour les données sur les inventaires de gaz à effet de serre (GES)<sup>26</sup>, et il a constaté avec satisfaction que le secrétariat avait achevé cette tâche avant sa vingt-septième session. Le SBSTA est convenu d'examiner à sa vingt-neuvième session les questions liées au perfectionnement de l'interface en vue d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les nouvelles mesures à adopter, y compris la possibilité d'inclure dans l'interface des informations en rapport avec le Protocole de Kyoto.

34. *Mesures à prendre*: En tenant compte des conclusions pertinentes du SBI à sa vingt-huitième session<sup>27</sup>, et après concertation avec le Président de la Conférence des Parties et les présidents des organes subsidiaires, le SBSTA sera invité à reporter à sa trentième session l'examen de cet alinéa.

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

35. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA a reconnu la nécessité de poursuivre la coopération et l'échange d'informations entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est convenu de recueillir les informations pertinentes auprès de l'OACI et de l'OMI pour permettre aux Parties d'échanger leurs vues sur la question à ses vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions, et de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-deuxième session<sup>28</sup>.

36. *Mesures à prendre*: Le SBSTA pourra inviter les Parties à échanger leurs vues sur les informations communiquées par l'OACI et l'OMI sur leurs travaux relatifs aux réductions des émissions de GES qui entrent dans le cadre du présent alinéa.

---

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse: [http://unfccc.int/ghg\\_data/items/3800.php](http://unfccc.int/ghg_data/items/3800.php).

<sup>27</sup> Voir note 24.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 118 et 119.

## 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

- a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

37. *Rappel:* À sa vingt-huitième session, le SBSTA a rappelé que la CMP avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure 23 (HFC-23) dans les nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure 22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 et/ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre ne devrait pas avoir une telle conséquence.

38. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question inscrite à cet alinéa de l'ordre du jour et il est convenu de le poursuivre à sa vingt-neuvième session.

39. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de la question.

- b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre

40. *Rappel:* À sa deuxième session, la CMP a invité les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) à fournir au secrétariat des informations sur plusieurs questions concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP)<sup>29</sup>. Elle a également invité les Parties à faire parvenir au secrétariat leurs observations sur la question en prenant en considération les informations susmentionnées qui auront été communiquées par les organisations intergouvernementales et les ONG. La CMP a demandé au SBSTA d'élaborer, à sa vingt-septième session, des recommandations concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, qu'elle examinera à sa troisième session en vue de prendre une décision à sa quatrième session<sup>30</sup>.

41. À sa vingt-septième session, le SBSTA a noté que la CMP avait prié le Conseil exécutif du MDP de continuer à examiner les nouvelles méthodes proposées, y compris les descriptifs de projet, pour le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, et que le Conseil exécutif ne pourrait approuver l'application de telles méthodes pour les activités de projet au titre du MDP qu'une fois que la CMP aurait donné de nouvelles directives à ce sujet<sup>31</sup>.

42. À la même session, le SBSTA a pris note des observations des Parties et des ONG accréditées<sup>32</sup>, les a examinées et est convenu de demander au secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur ces observations, en mettant en lumière les questions techniques, méthodologiques, juridiques et de politique générale que celles-ci soulevaient, pour examen à sa vingt-huitième session.

---

<sup>29</sup> Décision 1/CMP.2, par. 21 et 22.

<sup>30</sup> Ibid., par. 24.

<sup>31</sup> Ibid., par. 19.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 et Add.1 et 2; les observations des ONG sont disponibles à l'adresse: [http://unfccc.int/parties\\_and\\_observers/ngo/items/3689.php](http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php).

43. À la même session, le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG accréditées à communiquer au secrétariat leurs vues concernant notamment, mais pas uniquement, des questions technologiques, méthodologiques, juridiques, financières et de politique générale autres que celles mentionnées au paragraphe 40 ci-dessus, compte tenu en particulier des discussions informelles qui ont eu lieu pendant sa vingt-septième session, en mettant en lumière les préoccupations particulières des Parties<sup>33</sup>. Les informations reçues sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.10<sup>34</sup>.

Le SBSTA a en outre prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse fondé sur ces communications. ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/INF.3. Le SBSTA l'examinera ainsi que le rapport de synthèse demandé au paragraphe 42 ci-dessus, à sa vingt-neuvième session.

44. Le SBSTA a examiné cette question, y compris le document FCCC/SBSTA/2008/INF.1, à sa vingt-huitième session, mais n'a pu achever son examen de la question.

45. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les deux rapports de synthèse mentionnés aux paragraphes 42 et 43 ci-dessus, et à élaborer des recommandations concernant l'admission du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, recommandations que la CMP examinera à sa quatrième session.

<i>FCCC/SBSTA/2008/INF.1</i>	<i>Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/INF.3</i>	<i>Synthesis of views on technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2008/MISC.10</i>	<i>Views on technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties</i>

### **9. Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat**

46. *Rappel:* À sa vingt-septième session, le SBSTA est convenu d'achever à sa vingt-neuvième session l'examen du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au titre de ce point de l'ordre du jour<sup>35</sup>. Donnant suite à la demande que lui avait faite le SBSTA à sa vingt-septième session, le secrétariat a organisé à la vingt-huitième session du SBSTA un atelier sur le quatrième rapport d'évaluation, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation d'experts du GIEC<sup>36</sup>. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'établir à l'intention

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 97.

<sup>34</sup> Les informations communiquées par les organisations intergouvernementales et les ONG sont disponibles à l'adresse: [http://unfccc.int/parties\\_and\\_observers/ngo/items/3689.php](http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php).

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 53.

<sup>36</sup> Ibid., par. 50.

des Parties, pour information, un rapport sur les travaux de l'atelier<sup>37</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2008/8.

47. *Mesures à prendre*: Le SBSTA pourra inviter les Parties à examiner les informations contenues dans le rapport tel qu'indiqué ci-dessous. Le SBSTA devrait normalement achever l'examen de ce point de l'ordre du jour.

FCCC/SBSTA/2008/8

*Rapport sur l'atelier consacré au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Note du secrétariat*

## 10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

48. *Rappel*: Aux sessions précédentes du SBSTA, les Parties n'avaient pu s'entendre sur la façon de poursuivre les négociations sur ce point de l'ordre du jour. À sa vingt-huitième session, le SBSTA a abordé ce point de l'ordre du jour sous la forme de consultations au cours desquelles il a été décidé de l'examiner en même temps que le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre du groupe de contact commun constitué par le SBSTA et le SBI.

49. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en vue de s'entendre sur les mesures à prendre.

## 11. Questions diverses

### *Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote*

50. *Rappel*: Dans sa décision 14/CP.8, la Conférence des Parties a décidé de modifier, d'annuelle à biennale, la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Dans la même décision, la Conférence a prié le secrétariat de mettre à la disposition du SBSTA et du SBI, à leurs sessions se déroulant en même temps que la Conférence des Parties, des mises à jour des informations présentées.

51. Dans sa décision 6/CP.12, la Conférence des Parties a décidé de poursuivre la phase pilote des activités exécutées conjointement. Elle a décidé en outre de fixer au 1<sup>er</sup> juin 2008 la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, qui seront pris en considération dans le huitième rapport de synthèse.

52. Aucun élément nouveau ne lui ayant été transmis à ce sujet, le secrétariat n'a pas établi le huitième rapport de synthèse demandé par la Conférence des Parties. Une Partie a dit qu'elle souhaitait continuer d'appuyer les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Le secrétariat fera le point par oral des activités menées.

53. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note de l'exposé oral du secrétariat et à se prononcer sur les mesures voulues.

---

<sup>37</sup> Ibid., par. 52.

## **12. Rapport de la session**

54. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.
55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa vingt-neuvième session****Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2008/7	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2008/8	Rapport sur l'atelier consacré au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/9	Rapport sur l'atelier sur la modélisation climatique, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles, organisé dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/10	Enseignements tirés de la participation d'experts à l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/11	Rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques ayant trait à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/12	Rapport analytique récapitulant les résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pour la période menant à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.1	Synthesis of views on issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.3	Synthesis of views on technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.4	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2008/INF.5	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat

- FCCC/SBSTA/2008/MISC.10 Technological, methodological, legal, policy and financial issues relevant to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations as project activities under the clean development mechanism. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2008/MISC.11 Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites
- FCCC/SBSTA/2008/MISC.12 Progress in assessing the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
- FCCC/SB/2008/INF.5 Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2008. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SB/2008/INF.6 Developing performance indicators to monitor and evaluate the effectiveness of the implementation of the technology transfer framework. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SB/2008/INF.7 Identifying, analysing and assessing existing and potential new financing resources and relevant vehicles to support the development, deployment, diffusion and transfer of environmentally sound technologies. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/SB/2008/INF.8 Developing a strategy paper for the long-term perspective beyond 2012, including sectoral approaches, to facilitate the development, deployment, diffusion and transfer of technologies under the Convention. Interim report by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
- FCCC/TP/2008/3 Physical and socio-economic trends in climate-related risks and extreme events and their implications for sustainable development. Technical paper
- FCCC/TP/2008/4 Integrating practices, tools and systems for climate risk assessment and management and strategies for disaster risk reduction into national policies and programmes. Technical paper

#### **Autres documents disponibles**

- FCCC/SBSTA/2008/6 Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008

FCCC/SBSTA/2007/16	Rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bali du 3 au 11 décembre 2007
FCCC/SBSTA/2006/11	Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006
FCCC/SBSTA/2006/5	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
FCCC/SBSTA/2005/10	Rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Montréal du 28 novembre au 6 décembre 2005
FCCC/SBSTA/2008/MISC.4 et Add. 1 à 3	Views on outstanding methodological issues related to policy approaches and positive incentives to reduce emissions from deforestation and forest degradation in developing countries. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.18 et Add.1 et 2	Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.25	Views on the possible need for a group of experts and the role that they could have in the implementation and further development of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1	Rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006. Additif. Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session.
FCCC/SBI/2008/8	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008

-----